

**Postulat Raphaël Mahaim et consorts - Améliorer les conditions de vie des personnes  
durablement soumises au régime de l'aide d'urgence**

*Développement*

En date du mardi 20 mai 2008, plusieurs députés ont participé à une visite d'un foyer pour familles et personnes fragilisées et d'un centre d'aide d'urgence de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), au Simplon et à Vennes. Cette visite a été organisée spécialement pour les députés, pour donner suite à un tract lancé par les résidents et comportant une série de revendications concernant les conditions de vie dans les centres. Les députés présents ont pu s'entretenir avec les résidents et aborder l'ensemble de ces questions en détail. Immédiatement après la visite, ils ont pu rencontrer le directeur de l'EVAM et poser toutes les questions souhaitées.

Les centres et foyers d'aide d'urgence sont conçus pour accueillir des résidents de manière temporaire, dans l'attente de leur retour. Les différentes dispositions légales et réglementaires vont toutes dans ce sens, tout comme le communiqué publié par l'EVAM en réponse au tract mentionné ci-dessus : "L'EVAM reconnaît que la révision de la loi sur l'asile votée par le peuple suisse a entraîné un durcissement des conditions de vie des personnes en situation irrégulière. Les centres et foyers d'aide d'urgence sont conçus comme des lieux de vie transitoires."

Les postulants sont conscients que le législateur cantonal a souhaité éviter tout adoucissement de l'aide d'urgence, au motif qu'il existe un risque de créer une sorte de dispositif d'aide sociale parallèle, maintenant les résidents dans la précarité et les décourageant d'organiser leur retour. Ils notent cependant que dans de nombreux cas, leur retour n'est pas possible (absence d'accord de réadmission avec le pays d'origine, procédure administrative en cours, état de santé précaire, etc.) et ne s'effectue dès lors pas dans des délais raisonnables. Les situations supposées transitoires deviennent ainsi durables. Lors de la visite du 20 mai, de nombreux résidents interrogés à ce propos ont affirmé se trouver dans un centre d'aide d'urgence depuis plus d'une année, voire parfois depuis plusieurs années.

S'il est tolérable que les conditions de vie (alimentation, habillement, confort, hygiène, droit à une certaine intimité) soient rudimentaires dans une optique transitoire, celles-ci apparaissent choquantes lorsqu'il s'agit de séjours de longue durée : il y a ainsi une inadéquation manifeste entre, d'une part, le dispositif légal prévu pour des séjours de très courte durée, et, d'autre part, la réalité concrète avec des résidents séjournant de manière durable. Il est choquant que ces résidents subissent des conditions de séjour aussi strictes pendant si longtemps. Que l'on pense notamment aux CHF 9.50 journaliers et par personne pour les familles et les personnes fragilisées, à l'absence totale d'intimité dans les chambres des centres, à la très faible diversité des repas dans les centres, aux conditions sanitaires, à l'interdiction du mobilier personnel dans les centres, aux conditions très restrictives auxquelles les visites sont tolérées, etc... Le degré de précarisation allant de pair avec l'état de santé, les problèmes médicaux s'étendent avec le temps. En outre, une fois ces personnes exclues de l'assistance sociale, les risques de décompensation ne sont pas à exclure : plus la durée de séjour en Suisse est élevée, plus le risque de décompensation est probable.

**Vivre dans ces conditions pendant plusieurs années relève du calvaire. Une réglementation cantonale mieux adaptée à ces cas de séjours de longue durée ne ferait que renforcer la cohérence du travail de l'EVAM. A la suite des développements ci-dessus, les postulants ont donc l'honneur de demander au Conseil d'Etat de rédiger un rapport sur la thématique des résidents séjournant durablement dans les centres d'aide d'urgence. Ils demandent en particulier au Conseil d'Etat de réfléchir à des moyens permettant de garantir, pour les personnes durablement soumises au régime de l'aide d'urgence, des conditions de vie respectant la dignité humaine.**

Echichens, le 30 mai 2008.

(Signé) *Pour les députés ayant participé à la visite des centres : Raphaël Mahaimn et 24 cosignataires*